

URGENT ACTION

UA 067/10

# UN RESSORTISSANT SUISSE DÉTENU ARBITRAIREMENT

## LIBYE

**Le Suisse Max Goeldi purge actuellement une peine de quatre mois de prison en Libye, après avoir été reconnu coupable d'infractions à la législation sur l'immigration. Amnesty International estime que ces accusations étaient motivées par des considérations politiques et qu'il est victime d'un conflit diplomatique entre la Libye et la Suisse. L'organisation exhorte le chef de l'État libyen, Mouammar Kadhafi, à ordonner sa libération immédiate et sans condition.**

Max Goeldi a commencé à purger sa peine à la prison d'Al Jdayda, dans la capitale libyenne, Tripoli, le 22 février. Il a été condamné le 30 novembre 2009 à une peine de 16 mois d'emprisonnement assortie d'une amende par le tribunal libyen chargé de l'immigration partiellement clandestine pour avoir enfreint la réglementation relative à l'immigration en travaillant en Libye sans posséder le visa requis. Le 11 février 2010, sa déclaration de culpabilité a été confirmée en appel, mais sa peine a été ramenée à quatre mois. Il s'était réfugié à l'ambassade de Suisse, mais il s'est rendu le 22 février après que Moussa Koussa, le secrétaire du Comité populaire général de Liaison extérieure et de Coopération internationale (équivalent d'un ministre des Affaires étrangères), a demandé aux autorités suisses de le livrer. Amnesty International est opposée à l'emprisonnement en tant que sanction pour les infractions à la législation sur l'immigration. Par ailleurs, l'organisation considère Max Goeldi comme un prisonnier d'opinion, détenu en raison de sa nationalité à la suite d'un procès motivé par des considérations politiques. Max Goeldi a été arrêté une première fois en juillet 2008, quelques jours après l'arrestation en Suisse d'Hannibal Kadhafi, fils de Mouammar Kadhafi, et de son épouse. Le couple était accusé d'avoir maltraité ses employés de maison, qui ont par la suite retiré leur plainte.

Amnesty International estime que le procès de Max Goeldi devant le tribunal chargé de l'immigration partiellement clandestine n'était pas conforme aux normes d'équité inscrites dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, texte auquel la Libye est partie. Ainsi, le 9 novembre 2009, il a été présenté devant une instance judiciaire sans être assisté par un avocat. Sa demande en vue d'appeler son avocat a été rejetée. En outre, il semblerait que l'interprète mis à sa disposition n'ait pas relayé fidèlement ses réponses au juge. Son avocat n'a pas été autorisé à présenter sa défense le 30 novembre 2009, lorsque le jugement a été annoncé, et il n'a pu accéder au dossier de son client que quelques jours avant que le tribunal rende sa décision. Avant sa comparution, Max Goeldi a été détenu au secret du 18 septembre au 9 novembre 2009.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Max Goeldi a l'interdiction de quitter la Libye depuis juillet 2008, et depuis cette date, quand il n'était pas détenu, il passait tout son temps à l'ambassade de Suisse. Ses proches sont inquiets pour sa santé et son bien-être psychologique. Selon eux, il a souffert d'une forte fièvre et de problèmes intestinaux environ deux semaines après avoir commencé à purger sa peine.

Le 6 février 2010, en plus de sa condamnation pour des infractions à la législation sur l'immigration, Max Goeldi a également été déclaré coupable d'avoir violé la réglementation commerciale et condamné à une amende de 1 000 dinars (environ 580 euros). Selon certaines sources, les autorités libyennes n'auraient pas communiqué par écrit les chefs d'inculpation précis à son avocat avant le procès, ce qui laisse craindre que son droit de préparer une défense de manière adéquate n'ait été bafoué.

Rachid Hamdani, un autre ressortissant suisse qui a bénéficié d'un non-lieu après avoir été lui aussi accusé d'infractions à la réglementation commerciale et à la législation sur l'immigration, a été autorisé à quitter la Libye le 22 février 2010. Avant son départ, il était également frappé d'une interdiction de quitter ce pays depuis juillet 2008.

Les relations entre la Libye et la Suisse se sont gravement détériorées après l'arrestation par la police suisse d'Hannibal Kadhafi, fils du dirigeant libyen Mouammar Kadhafi, et de son épouse, le 15 juillet 2008 à Genève. Ces derniers ont été libérés sous caution le 17 juillet 2008, la plainte déposée contre eux a été retirée et les autorités suisses ont depuis présenté leurs excuses pour leur arrestation.

À la mi-février, les autorités libyennes ont décidé de refuser des visas d'entrée à tous les citoyens européens concernés par les Accords de Schengen. Cette réaction a fait suite à la parution dans Oea, un journal privé très proche de Saïf al Islam Kadhafi, autre fils du dirigeant libyen, d'informations selon lesquelles le gouvernement suisse avait interdit l'entrée du pays à 188 citoyens libyens, dont Mouammar Kadhafi. Au cours d'un discours prononcé à Benghazi le 25 février 2010, Mouammar Kadhafi a critiqué le résultat d'un référendum sur l'interdiction de la construction de minarets en Suisse, appelant les musulmans à rompre toute coopération avec ce pays et à boycotter ses produits. Amnesty International a exprimé son regret que les électeurs suisses aient décidé en novembre 2009 d'intégrer dans la Constitution l'interdiction de la construction de minarets (voir le communiqué de presse PRE 01/003/2009, disponible à l'adresse suivante : <http://www.amnesty.org/fr/for-media/press-releases/switzerland-votes-against-religious-freedom-20091129>). Les déclarations du dirigeant libyen en faveur d'un djihad contre la Suisse ont été condamnées par un représentant des Nations unies, mais jusqu'à présent, les efforts de la communauté internationale pour régler ce conflit diplomatique par la médiation ont été vains.

**DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS** (en arabe ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous préoccupé par le fait que Max Goeldi purge une peine de quatre mois d'emprisonnement pour des infractions à la législation sur l'immigration à l'issue d'un procès motivé par des considérations politiques ;
- exhortez les autorités libyennes à le libérer immédiatement et sans condition, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, et à lui permettre de rentrer en Suisse.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE **28 AVRIL 2010**.

#### **APPELS À**

Chef de la révolution :  
Colonel Mu'ammar al-Gaddafi  
Office of the Leader of the Revolution  
Tripoli  
Libye  
Courriel : [info@algathafi.org](mailto:info@algathafi.org)  
Formule d'appel : Your Excellency, / Excellence,

#### **COPIES À**

Secrétaire du Comité populaire général pour la Justice :  
Mustafa Muhammad Abdeljalil,  
Secretariat of the General People's Committee for Public Security,  
Al-Salad Street,  
Tripoli,  
Libye.  
Fax : +218 21 4805427 / 4809266

Président de la Fondation Kadhafi pour le développement :  
Saif al-Islam al-Gaddafi,  
Gaddafi International Charity and Development Foundation,  
El-Fateh Tower, 5th Floor – no. 57,  
Tripoli,  
Libye.  
Fax : +218 21 3350263 / 4778766  
Courriel : [director@gdf.org.ly](mailto:director@gdf.org.ly)

Bureau Populaire de la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste,  
Tavelweg 2,  
Case postale 633,  
3000 Berne 31.  
Fax: 031 351 13 25